

RAPPORT D'ACTIVITE

Commission Départementale des Soins Psychiatriques de TARN ET GARONNE

Année 2019

I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2019

Voir tableau chiffré joint en annexe, conforme à l'article R.3223-11 du code de la santé publique.

Les données indiquées dans le § I « données de cadrage » tiennent compte à la fois :

- Des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2019,
- Des mesures antérieures à 2019 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2019.

II – BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Globalement, 326 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2019 soit une augmentation par rapport à 2018 où 291 mesures avaient été prises. Elles se décomposent comme suit :

➤ 278 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement :

- 11 mesures avec 2 certificats (article L.3212-1-II-1° code de la santé publique)
- 245 mesures « urgences avec tiers » avec 1 certificat (article L.3212-3 CSP)
- 22 mesures « péril imminent » sans tiers (article L.3212-1-II-2 CSP)

En 2019, les soins psychiatriques pris sur décision du directeur d'établissement ont progressé de 13 % par rapport à 2018 notamment en raison de la hausse des mesures prises « en urgence avec tiers » (+ 20,7 %), une légère diminution des mesures à la demande d'un tiers avec 2 certificats médicaux (19 mesures en 2018, soit -72 %), mesures pour péril imminent stables.

A noter qu'il y a 5 mesures SDDE de plus d'un an.

➤ **48 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :**

- 5 mesures admission directe préfet (article L.3213-1 CSP)
- 30 mesures suite à arrêté provisoire du maire (article L.3213-2 CSP)
- 2 mesure HO judiciaire sans maintien, article 706-135 du code de procédure pénale),
- 11 mesures « détenus » (D.398 code de procédure pénale ou L.3214-3 CSP)

En 2019, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat sont relativement stables par rapport à l'exercice 2018, mais la répartition des mesures a été modifiée :

- Diminution du nombre de mesures d'admission directe préfet (L.3213-1 CSP) qui passe de 11 en 2018 à 5 en 2019,
- Augmentation du nombre de mesures « maire » (L.3213-2 CSP) de 19 en 2018 à 30 en 2019, soit une progression de 58 % (pour mémoire, 35 mesures en 2017),
- Diminution du nombre d'admission de détenus, mais il y a eu plusieurs admissions directes à l'UHSA du centre hospitalier Marchant à Toulouse.

Il y a eu également 4 mesures SDRE de plus d'un an en 2019.

III - BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Les mesures « **urgences avec tiers** » avec un seul certificat médical représentent **88,5 %** des mesures de SDDE (245 mesures), en progression par rapport à 2018.

Les mesures dites de « **péril imminent** » représentent **7,9 %** des mesures de SDDE, niveau légèrement inférieur à l'année 2018 (9,4 % des cas).

Globalement, les procédures d'urgence représentent **96 %** des mesures SDDE, soit **267** mesures sur un total de **278**, niveau légèrement supérieur à celui constaté en 2018 (92,3 %).

III – SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

➤ **Composition de la C.D.S.P.**

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques était la suivante :

- Monsieur le Dr, médecin psychiatre,
- Madame le Dr, médecin psychiatre hospitalier,
- Monsieur, magistrat,
- Monsieur le, médecin généraliste,
- Madame, représentant l'UNAPEI,
- Madame, représentant l'UNAFAM.

Le président est le Dr.

➤ **Fonctionnement de la C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 4 fois en 2019. Au cours de ces réunions, en fonction de l'ordre du jour et du temps imparti, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà de un an soit :

- 22 dossiers SDDE : 18 dossiers de moins d'un an et 4 dossiers de plus d'un an,
- 4 dossiers SDRE : 1 dossier de moins d'un an et 3 dossiers de plus d'un an.

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures se déroulent dans le respect de la liberté des personnes.

Les registres de la loi ont été visés par le président de la commission.

➤ **Audition de patients**

La commission se réunit alternativement sur les 3 secteurs de psychiatrie du Tarn et Garonne. Les secteurs 1 et 2 sont situés sur le site du centre hospitalier de MONTAUBAN et le secteur 3 est situé à l'extérieur de la ville de MONTAUBAN. Elle a entendu 8 patients au cours de cet exercice.

➤ **Requêtes**

La commission a répondu à 4 requêtes de patients en 2019.

Elle a également relancé le directeur du centre hospitalier de Montauban au sujet de la gêne engendrée par l'intrusion inopinée de patients dans les chambres d'autres patients, signalement qui lui avait été fait en juin 2017. Par courrier du mois d'août 2019, il nous a informé que des verrous ont été installés sur l'ensemble des chambres de deux unités fermées.

➤ **Visites**

Les membres de la CDSP ont effectué une visite de chacune des unités au cours de l'exercice 2018. Ils ont eu accès au registre de l'isolement et de la contention qui est sous forme papier et devrait prochainement être informatisé.

Fait à Toulouse, le 12 février 2020

Le Président de la C.D.S.P

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES	Département	082
	Période du :	01/01/2019
	au :	01/01/2020
I - Données de cadrage		
Nombre total de mesures de soins psychiatriques		326
- dont nombre total de SDRE et SDJ		48
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		5
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		30
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		0
-dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien		0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien		0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		11
- dont nombre total de SDDE		278
- dont nombre de SDT		11
- nombre de SDTU		245
- nombre total de SPI		22
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an		10
- dont nombre de SDRE et SDJ		5
- dont nombre de SDDE		5
- dont nombre de SPI		1
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques		282
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ		38
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		4
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		25
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		8
- dont nombre de levées de SDDE		244
- dont nombre de levées de SPI		21

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31/12/2019

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP	
Nombre de réunions	4
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés :	16
- dont SDRE et SDJ	4
- dont SDDE	18
- dont SPI	5
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	4
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	2
- SDRE et SDJ en programme de soins	1
- SDDE en hospitalisation complète	2
- dont SPI	2
- SDDE en programme de soins	2
- dont nombre total de SPI examinées	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	4